
**DÉLIBÉRATION DU BUREAU DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION
DU PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAINÉ**

Séance du 12 septembre 2023

Le 12 septembre 2023 à 18h30, le Bureau du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine s'est réuni en présentiel et en distanciel à la Maison du Parc, sur la convocation adressée le 31 août 2023 par Madame Sophie TUBIANA, Présidente du Syndicat mixte du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine.

Assistaient en distanciel :

Mme Christine FAUQUET, Région Centre-Val de Loire,
Mme Brigitte GUGLIELMI, Département de Maine-et-Loire,
M. Didier GUILLAUME, C.A. Saumur-Val-de-Loire,
Mme Gaëlle LAHOREAU, Région Centre-Val de Loire,
M. Roland MARION, Région Pays-de-la-Loire,
M. Paul OPRÉA, Loire-Authion,
Mme Sophie-Anne SAUVAIGO, Faye-la-Vineuse,
Mme Brigitte WILMANN-THIVAUT, Ligré,

Assistaient en présentiel :

M. Benoît BARANGER, C.C. Touraine Ouest Val de Loire,
M. Michel PONCHANT, Fontevraud-l'Abbaye,
M. Éric TOURON, Région Pays-de-la-Loire,
Mme Sophie TUBIANA, C.A. Saumur-Val-de-Loire,

Excusés ayant donné procuration :

Mme Roselyne BIENVENU, C.U. Angers Loire Métropole, à Sophie TUBIANA
Mme Valérie GERVES, Département d'Indre-et-Loire à Christine FAUQUET
M. François LAFOURCADE, Département d'Indre-et-Loire à Benoît BARANGER
M. Jackie PASSET, La Ménitrie à Brigitte GUGLIELMI,
M. Christophe POT, Région Pays-de-la-Loire, à Roland MARION

Excusés :

Mme Sylvie BEILLARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Jean-Marie GENNETEAU, L'Ile-Bouchard,
Mme Temanuata GIRARD, Région Centre-Val de Loire,
Mme Sophie LAGRÉE, C.C. Chinon Vienne et Loire,
Mme Ambre LOUISIN, Région Centre-Val de Loire,
Mme Elsa RICHARD, Région Pays-de-la-Loire,
M. Pierre-Alain ROIRON, Région Centre-Val de Loire,
M. Didier ROUSSEAU, Département de Maine-et-Loire,
Mme Alice WANNERROY, Tours métropole.

Secrétaire de séance : Benoît BARANGER

Nombre de membres composant le Bureau : 26

Nombre de membres présents : 12 Nombre de pouvoirs : 5 Nombre de voix : 17

Contrat d'assurance groupe – adhésion à la consultation proposée par le centre de gestion

Vu le Code général des collectivités territoriale,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le Code de l'environnement,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 26,

Vu les statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine en vigueur,

Vu la Charte 2008-2023 en vigueur ;

Considérant que le Centre de Gestion du Maine et Loire peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions du titre II du livre VIII de la partie législative du code général de la fonction publique, relative à la protection liée à la maladie, à l'accident, à l'invalidité ou au décès (articles L821-1 à L829-2) ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels ;

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe ;

Considérant que le Centre de Gestion envisage une consultation dont les caractéristiques de la consultation sont les suivantes :

- couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels, **à l'exception de la maladie ordinaire, qui est exclue de cette couverture**,
- garantie des charges patronales (optionnelle),
- option : franchise de **30 jours fermes** pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Les membres du Bureau, à l'unanimité :

- ✓ décident de rattacher l'établissement à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1er janvier 2024 ;
- ✓ chargent la Présidente de signer la demande de consultation ;
- ✓ autorisent la Présidente à signer tout autre document y afférent.

Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine
49730 MONTSOREAU

1.4. Autres types de contrats

Pour extrait certifié conforme.



La Présidente,

Sophie TUBIANA.

Certifié exécutoire par la Présidente
Compte-tenu de la transmission en
Sous-préfecture et de la publication

Le 14 SEP. 2023